Docusign Envelope ID: 3EF539FF-EE18-4F8D-AEBA-B8522CD24672

ABA

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000 €
Siège social : 85 Boulevard de la République 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

RCS NANTERRE 898 872 361

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30/06/2024

Le 30/06/2024 à 10h, les associés se sont réunis à BOULOGNE-BILLANCOURT, en assemblée générale extraordinaire effectuée.

Sont présents :
Monsieur MOUIN ABADI (propriétaire de 50 parts) ;
Monsieur Nidal ABADI (propriétaire de 50 parts) ;

Total des parts présentes : **100** parts soit la totalité du capital social

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation ;
- Le rapport de la gérance ;
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décisions à proposer aux associés dans le cadre des dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Docusign Envelope ID: 3EF539FF-EE18-4F8D-AEBA-B8522CD24672

PREMIÈRE RESOLUTION – DISSOLUTION DE LA SOCIETE

Après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant, l'assemblée générale extraordinaire délibérant par application de l'article L 223-42 du Code de commerce et après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30/06/2024, lesquels font apparaître que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital, décide la non dissolution de la Société à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par.

Monsieur MOUIN ABADI

« Lu et approuvé »

Signé par :
D9978DEA49C44D4...

Monsieur Nidal ABADI

« Lu et approuvé »

DocuSigned by:
1E4751208045435...